

Annexe 12

➤ ***Arrêté de permis de construire n° PC 065 126 09 L0005***

accordé le 27/01/2010

REPUBLICQUE FRANCAISE



Commune de Campuzan

dossier n° PC 065 126 09 L0005

date de dépôt : 18 novembre 2009
demandeur : Monsieur FONTAN Guy
pour : la construction d'une stabulation libre
avec couverture en panneaux photovoltaïques
versant sud ouest
adresse terrain : lieu-dit La Clarège, à
Campuzan (65230)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Vu la demande de permis de construire présentée le 18 novembre 2009 par Monsieur FONTAN Guy demeurant lieu-dit village, Campuzan (65230);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une stabulation libre avec couverture en panneaux photovoltaïques versant sud ouest;
- sur un terrain situé lieu-dit La Clarège, à Campuzan (65230) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu l'avis favorable de Service Urbanisme Foncier Logement/Bureau Aménagement et Politiques Territoriales en date du 18/01/2010 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 18/11/2009;

Vu l'avis favorable du directeur de la Direction Départementale des Territoires;

Considérant que les modifications demandées par le comité départemental pour l'émergence de projets énergies renouvelables ont bien été prises en compte dans le nouveau projet;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 27/10/2010
Le maire,

Guy Fontan

